

## Bonjour le Droit !

Par **Berbisey**, le **18/08/2014** à **16:44**

Bonjour !

Puisqu'il est coutume de se présenter à l'huissier lors de son arrivée dans la cité judiciaire, je fais de même avec vous !

Je suis étudiant en Droit à l'Université de Bourgogne. A la rentrée prochaine, je serai en M1 de Droit Public et j'espère bien réussir en croisant les doigts pour que l'année ne soit pas si tumultueuse que la L3 et son contentieux administratif [smile3]

21 ans, j'adore le droit mais également partager ... D'ailleurs à la rentrée, je serai tuteur des L1 ! J'espère toucher du doigt le poste de maître de conférence à l'issue de mes études. De votre côté, que savez vous de la fonction d'enseignant chercheurs ?

Et avant tout, je suis ici tel un aventurier pour découvrir !

Comme disait un grand philosophe "OSE SAVOIR". [smile4]

Par **bulle**, le **18/08/2014** à **18:03**

Bienvenue sur le forum!

Par **gregor2**, le **18/08/2014** à **23:13**

Bonsoir, quelle présentation [smile4] Bienvenue sur le forum !

[citation]D'ailleurs à la rentrée, je serai tuteur des L1 ! [/citation] Génial, ça peut permettre de garder un contact avec les bases, ça vous aidera autant qu'eux sinon plus j'en suis certain [smile3]

[citation]De votre côté, que savez vous de la fonction d'enseignant chercheurs ? [/citation] Moi pas grand chose je ne vous impressionnerai pas sur la question mais je sais que certains pourront vous répondre avec précision.

Par **Yn**, le **19/08/2014** à **11:56**

Bienvenue,

[citation]De votre côté, que savez vous de la fonction d'enseignant chercheurs ? [/citation]  
Si tu souhaites enseigner, il faut impérativement être docteur, c'est-à-dire, rédiger une thèse après l'obtention du M2.

Une fois cette thèse soutenue, tu peux prétendre à deux choses :

- La qualification CNU : tu passes devant un jury qui décides de te qualifier ou non en tant que maître de conférences. Si tu es qualifié, tu peux ensuite postuler dans toutes les universités de France afin de trouver un poste. Attention, postuler ne veut pas dire être accepté, tu seras en concurrence avec tous les autres maître de conférences.

- L'agrégation : concours à l'issu duquel tu deviens professeur (environ 250 candidats pour 30 places). Si tu es admis, tu choisis une université en fonction de ton classement.

Je ne te cache pas qu'accéder aujourd'hui à un poste à l'université est assez difficile, surtout la thèse opère un tri énorme car c'est une aventure très particulière. Bref, tu auras le temps de voir venir d'ici là.

Par **SibieudeAnais**, le **19/08/2014 à 17:50**

Bonjour et bienvenue sur Juristudiant !

Anaïs

Par **Clément Passe-Partout**, le **19/08/2014 à 18:32**

Bonjour, et bienvenue, cher publiciste !

Par **gregor2**, le **19/08/2014 à 22:27**

En effet je n'aurai pas pu avoir la précision de Yn ;)

Par **Berbisey**, le **20/08/2014 à 10:29**

Merci pour vos messages de bienvenue et merci pour ces précisions de Yn !  
Pour l'instant je suis davantage intéressé par la fonction de maître de conférence à celui de professeur (peut être dû à la légendaire difficulté de l'examen de l'agrégation ^^ !)  
Vous parlez de CNU et de jury : Il s'agit d'un concours écrit ? Oral ?  
J'ai en effet encore le temps de m'interroger sur ces points et peut être d'ici là j'opterai pour

un parcours plus cours ;) )

Merci à tous !

Et les publicistes vaincront !

Par **Yn**, le **22/08/2014** à **10:43**

[citation]Pour l'instant je suis davantage intéressé par la fonction de maître de conférence à celui de professeur (peut être dû à la légendaire difficulté de l'examen de l'agrégation ^^ !)

Les thèses sont souvent soutenues quelques mois avant la période de qualification annuelle du CNU et tous les docteurs se présentent.

L'agrégation alterne (une année le droit public, l'autre le droit privé), donc tous les parcours existent : le qualifié et collé à l'agrégation, l'agrégé qui ne sera jamais maître de conférences, le maître de conférences qui devient agrégé l'année suivante, etc.

La coutume, du moins à Paris-1 où je suis inscrit, est de présenter les deux : tu soutiens, tu présentes le CNU et l'agrégation dans la foulée ou l'année suivante selon le calendrier.

[citation]Vous parlez de CNU et de jury : Il s'agit d'un concours écrit ? Oral ?[/citation]  
Sans entrer dans les détails, il s'agit plutôt d'un entretien oral : le jury reçoit préalablement les travaux (thèse, articles, interventions, etc.) et juge, après discussion, si le candidat a le niveau, le mérite, pour être qualifié.

C'est évidemment très variable, mais d'après les témoignages recueillis, c'est un peu "ta vie, ton oeuvre".

P.-S. : j'éditerai ce topic d'ici deux ans/deux ans et demi quand j'aurai soutenu. [smile16]

Par **Berbisey**, le **22/08/2014** à **14:15**

Super ! Merci pour toutes ces précisions ! Par curiosité, vous préparez un thèse sur quel thème ?